



R489 : CACES® CHARIOTS AUTOMOTEURS- RECYCLAGE

Conduire des chariots automoteurs en appliquant les consignes de sécurité



Public

Toute personne possédant un permis CACES® chariots automoteurs



Participants

Jusqu'à 6 personnes



Intra

Nous consulter



Prérequis

Être titulaire d'un permis CACES® en limite de validité. Savoir lire et écrire. Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail



Durée

Selon le nombre de catégorie et le niveau d'expérience



Inter

Dans un centre technique proche de chez vous

Objectifs



Renouveler le permis CACES® conformément à la recommandation CNAMTS R489



Rappeler les règles de conduite concernant les chariots automoteurs à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel

Programme

RETOUR D'EXPERIENCE

NOTIONS DE SÉCURITÉ

Réglementation
Les accidents du travail
Les conséquences physiques et pécuniaires
Les responsabilités
Conseils en prévention des accidents du travail

LES CHARIOTS AUTOMOTEURS

Catégories
Technologies
Dispositif de sécurité

RÈGLES DE STABILITÉ, D'ÉQUILIBRE, CAPACITÉ DU CHARIOT, PLAQUES DE CHARGES

CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS

Conduite de l'appareil en charge dans le milieu de travail
Vérification et maintenance de 1er niveau

UTILISATION PRATIQUE DU CHARIOT AUTOMOTEUR

Opération de prise de poste
Chargement et déchargement
Circulation à vide ou en charge
Circulation - Prise et dépose de charge
Stockage et déstockage dans un palettier
Circulation sur plan incliné
Manutention de différents types charges
Opération de fin de poste

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique avec utilisation des chariots automoteurs

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, chariots à jour de la vérification générale périodique...

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en conduite de chariots

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM) et pratique
Délivrance d'un certificat de réalisation et d'un permis CACES®
Références certification (RS) :
<https://neomis.fr/recyclage/caces/formation-r489-chariot/>

Périodicité de recyclage

Tous les cinq ans (recommandation CNAMTS)

Support remis aux stagiaires

Un livret de formation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail ; Recommandation CNAMTS R489

Les + NEOMIS

- + Méthode pédagogique participative
- + Formateurs qualifiés et expérimentés
- + Plus de 500 centres techniques en France
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction stagiaires
99 % Notre taux de réussite



Notre engagement qualité

